



CHAPITRE V

PROGRAMME PRATIQUE DE RÉFORME À COURT ET À MOYEN TERME

« Il est évident, dans bien des crises actuelles, qu'une réaction rapide aurait pu prévenir des développements ultérieurs fâcheux et aurait sans doute permis de sauver de nombreuses vies. Mais il est difficile de déployer des forces crédibles et efficaces dès l'apparition d'une crise et dans un bref délai. Or, un tel déploiement serait particulièrement utile dans les conflits à faible intensité mais dangereux. »

(Traduction libre)

*Our Global Neighborhood,
The Report of the Commission on Global Governance, 1995*

Accroître les capacités de l'ONU

Réagir rapidement face à une crise n'est pas chose aisée. Un ensemble de réformes impressionnant, entamé dans le système onusien ces toutes dernières années, commence à transformer la façon dont sont lancées les opérations de paix. Dans le Département des opérations de maintien de la paix, où un degré exceptionnel de professionnalisme et de motivation dément les critiques souvent formulées à l'encontre des Nations Unies, les progrès réalisés depuis deux ans sont remarquables. Il y a un fond de vérité dans l'observation, souvent entendue dans le DOMP, selon laquelle l'ONU sait ce qu'elle doit faire mais n'en a pas les moyens.

Ce chapitre traite principalement de la création d'un dispositif d'avant-garde. Grâce à ce dispositif, l'ONU pourrait demander aux États membres de constituer un groupe multifonctionnel composé d'environ 5 000 militaires et civils, qui serait déployé rapidement, sous le contrôle d'un état-major opérationnel et avec l'autorisation du Conseil de sécurité. Ce groupe d'avant-garde serait le premier élément déployé, soit à titre préventif soit pour gérer un conflit, et il serait, au besoin, remplacé ensuite par une force de premier renfort mise en place de façon plus classique. Toutefois, pour concrétiser ce concept, dont il est question dans les recommandations 16 à 19 du présent chapitre, il faudra améliorer le système onusien dans son ensemble. Mettre sur pied un dispositif de réaction rapide crédible s'avère donc plus difficile que de réformer le processus des opérations de paix traditionnelles menées dans un contexte stable. Plusieurs mesures touchant les quatre niveaux de l'ONU devront être mises en oeuvre :

- améliorer le processus décisionnel au sein des conseils politiques des Nations Unies;
- renforcer la capacité du Secrétariat de l'ONU de procéder à une planification stratégique détaillée avant l'apparition d'une crise;
- remédier à l'absence de tout dispositif permanent de planification et de contrôle des opérations au niveau opérationnel et;
- faire en sorte qu'un personnel civil et militaire multifonctionnel, capable et bien équipé, soit disponible en cas de nécessité.

Le présent chapitre traite principalement de la création d'un dispositif d'avant-garde. Grâce à ce dispositif, l'ONU pourrait demander aux États membres de constituer un groupe multifonctionnel composé d'environ 5 000 militaires et civils, qui serait déployé rapidement, sous le contrôle d'un état-major opérationnel et avec l'autorisation du Conseil de sécurité
